

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Deposé / Reçu le****06 AOUT 2024****au greffe du tribunal de l'entreprise
frédéric Greffe Bruxelles**Réservé
au
Moniteur
belge***24121371***N° d'entreprise : **0403 231 968**

Nom

(en entier) : **AG REAL ESTATE**(en abrégé) : **AG RE**Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **1000 Bruxelles, avenue des Arts 58****Objet de l'acte : OPERATION ASSIMILEE A UNE FUSION PAR ABSORPTION**

D'après un procès-verbal reçu par Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles (deuxième canton), associé de « Van Halteren Notaires », à 1000 Bruxelles, rue de Ligne 13, le 31 juillet 2024, il résulte que :

(...)

1. Rapports - Déclarations préalables

1.1. Projet d'opération assimilée à une fusion par absorption entre la société anonyme AG REAL ESTATE et, d'autre part, la société anonyme BRUSSELS LOGISTICS, établi par le conseil d'administration des sociétés concernées en application des articles 12:7 et 12:50 du Code des sociétés et des associations (ci-après, le « projet de fusion »).

1.2. Mention des modifications éventuelles dans la situation des sociétés absorbante et absorbée intervenues depuis la date d'établissement du projet de fusion, dont question ci-avant.

Chaque actionnaire peut, à sa demande, obtenir sans frais une copie du projet susvisé au siège.

2. Opération assimilée à une fusion par absorption

Opération assimilée à une fusion par absorption par la société anonyme AG REAL ESTATE de la société anonyme BRUSSELS LOGISTICS, par voie de transfert, par suite d'une dissolution sans liquidation de cette dernière, de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 12:7 du Code des sociétés et des associations.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 1er janvier 2024.

(...)

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée décide l'opération assimilée à une fusion par absorption par la société anonyme AG REAL ESTATE de la société anonyme BRUSSELS LOGISTICS, ayant son siège à 1000 Bruxelles, avenue des Arts 58, par voie de transfert par cette dernière de l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 12:7 du Code des sociétés et des associations.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 1er janvier 2024.

(...)

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer :

-au conseil d'administration de la société pour l'exécution des résolutions qui précèdent ;

-à tout employé de l'étude des notaires « VAN HALTEREN, Notaires Associés », agissant séparément, pour l'établissement des statuts coordonnés.

(...)

Pour extrait conforme.

Déposé en même temps : expédition + annexes

(signé) Samuel WYNANT, notaire à Bruxelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2024 - Annexes du Moniteur belge